

Insertion professionnelle des jeunes en filière professionnelle : Comparaison des voies scolaire et d'apprentissage

*Béatrice Le Rhun et Nathalie Marchal**

1. Problématique, revue de la littérature

Avec un taux de chômage des 15-24 ans atteignant les 23,9 % en 2013, l'insertion professionnelle des jeunes est très difficile en France. Elle l'est d'autant plus que la conjoncture économique se situe dans un cycle défavorable depuis 2008.

L'une des solutions proposées par de nombreux économistes est de développer la voie d'apprentissage. En effet, les jeunes réalisant leurs études en voie scolaire seraient moins préparés au monde du travail. L'enseignement académique développerait de façon insuffisante des compétences individuelles nécessaires à l'entreprise et elle ne mettrait pas en adéquation la spécialité des filières suivies et les secteurs d'activité qui embauchent. Les apprentis, quant à eux, sont formés en entreprise à un métier, leur savoir-faire technique et leur connaissance du monde de l'entreprise seraient davantage développés. Leur contrat de travail les relie de fait à une entreprise et ils sont en relation continu avec leur maître d'apprentissage. L'exemple de l'Allemagne qui connaît à la fois une formation en alternance conséquente et un faible taux de chômage des jeunes semble corroborer cette thèse.

Les apprentis connaissent une insertion professionnelle meilleure que les lycéens à court terme. D'après l'enquête Insertion dans la Vie Active - Insertion Professionnelle des Apprentis (IVA-IPA), sept mois après leur sortie, en février 2014, 62 % des sortants d'apprentissage sont en emploi contre 44 % des sortants de lycée. Ce constat est vrai quelque que soit la conjoncture économique : en février 2002, 76 % des sortants d'apprentissage étaient en emploi, contre 70 % des sortants de lycée.

Parmi les diplômés, les jeunes de niveaux IV et V (diplômés d'un CAP ou d'un baccalauréat) connaissent l'insertion professionnelle la plus défavorable. Leur taux de chômage est plus élevé et ils accèdent plus souvent à des contrats courts. A cela s'ajoute tous les jeunes sortant de formation initiale sans diplôme ou ayant uniquement le brevet des collèges (près de 17 % par an) pour lesquels l'offre de travail est encore plus restreinte et précaire. Ainsi, le taux de chômage de 2013 des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans est de 48,8 % pour les diplômés au plus du brevet des collèges, de 24,7 % pour les diplômés du secondaire contre 10,5 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur. La spécialité de la formation suivie peut cependant leur permettre parfois de bien s'insérer.

Le développement de l'apprentissage depuis le début des années 1990 s'est essentiellement effectué au sein de l'enseignement supérieur. La part des apprentis de plus faible niveau scolaire, si elle reste majoritaire, a nettement baissé : la part des niveaux IV et V passe de 93 % au cours de l'année scolaire 1995-1996 à 69 % en 2012-2013.

* Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance. Ce travail a bénéficié des échanges avec Cédric Afsa, Roselyne Kerjosse et Olivier Monso.

Les jeunes préparant un diplôme en filière professionnelle par la voie de l'apprentissage ou la voie scolaire passent le même examen portant sur le même référentiel. Ils sont donc censés connaître les mêmes choses. L'organisation des épreuves peut être cependant différente. Par ailleurs, en théorie, les jeunes préparant un diplôme disponible dans l'apprentissage et la voie scolaire ont le choix entre ces deux voies. Cependant, certaines spécialités peuvent n'être proposées que dans une seule voie. Des choix personnels ou des contraintes familiales peuvent également pousser le jeune à aller se former dans les Centres de Formation d'Apprentissage (CFA).

L'étude de l'insertion professionnelle à court terme des apprentis et des lycéens sera menée ici sur les sortants de formation initiale au niveau du CAP et du baccalauréat professionnel, à diplôme et spécialité égaux (encadré 1).

Le fait de travailler à diplôme égal permet d'éviter un éventuel effet de composition si les apprentis et lycéens ne se répartissent pas de la même façon entre le CAP et le baccalauréat professionnel, le deuxième diplôme étant davantage porteur que le premier. Seuls ces deux diplômes sont retenus dans l'étude afin de disposer de suffisamment d'individus préparant l'examen dans les deux voies. Les jeunes étudiés ont terminé leurs études en 2013 après la mise en place de la réforme de la voie professionnelle.

De même, si le taux d'emploi des apprentis est globalement meilleur, ils ne suivent pas forcément les mêmes spécialités ni les mêmes filières que leurs homologues lycéens. Nous allons ainsi réaliser notre étude sur les jeunes ayant préparé un diplôme par voie d'apprentissage ou par voie scolaire non pas sur l'ensemble des spécialités disponibles mais uniquement sur celles proposées dans les deux voies. Cela permet ainsi d'enlever un éventuel effet de composition du à des spécialités qui seraient plus porteuses que d'autres et qui seraient suivies que par des apprentis ou par des lycéens. Le support commun de spécialité a été construit à partir des spécialités fines qui ont ensuite été agrégées par grand type de spécialité pour le traitement statistique. Une attention particulière est ainsi portée sur le choix des spécialités retenues ainsi que sur le nombre d'individus suffisant à obtenir au sein des couples diplôme*spécialité ainsi composés (encadré 1).

L'enquête utilisée est l'enquête nationale IVA- IPA (encadré 2). C'est une enquête exhaustive réalisée par la Depp au mois de février, auprès des sortants de lycée et de CFA, sur les sortants d'année terminale de l'année précédente. Le questionnaire est identique pour les deux populations. Les bases d'études portent sur plus de 23 000 jeunes dans le cas du CAP et sur plus de 25 000 jeunes dans le cas du baccalauréat professionnel.

Comme notre sujet porte sur la probabilité d'être en emploi ou non, nous limitons notre champ aux seuls actifs. L'étude porte sur la France entière. Les différences régionales seront prises en compte dans le modèle économétrique. La situation professionnelle est ici définie par la situation vis-à-vis de l'emploi. Elle est observée sur les deux groupes d'apprenants (apprentis/lycéens) au mois de février de l'année suivant la sortie de formation initiale. La conjoncture économique est donc quasiment la même au moment de la sortie des jeunes et au moment de l'enquête. C'est un point important car l'insertion à court terme est très sensible à la conjoncture économique, particulièrement chez les jeunes les moins diplômés. De même, la durée de vie active est similaire pour les deux groupes d'études, les jeunes sortants tous majoritairement de lycée ou de CFA au cours de l'été précédent l'enquête. Le seul écart entre les deux groupes tient à la voie suivie en formation, apprentissage ou scolaire.

Si des disparités apparaissent, le risque est de les attribuer uniquement à un pur effet apprentissage sans tenir compte du fait que les jeunes apprentis peuvent être différents des autres lycéens de par leurs caractéristiques observées ou non (motivation ou possibilité de poursuivre des études...). Les

méthodes économétriques utilisées dans cet article ont pour objectif de comparer les deux populations en prenant en compte les différences dans leur structure, sans prétendre les écarter complètement¹.

En France, tous les auteurs ayant comparé l'insertion professionnelle des apprentis et des lycéens professionnels concluent à une meilleure insertion des apprentis.

Ainsi, Sollogoub et Ulrich (1999) observent qu'au cours des quatre premières années de vie active, le temps passé en emploi des hommes apprentis en CAP ou en BEP est supérieur à celui des lycéens. Cependant, après prise en compte du biais de sélection, leurs salaires sont relativement plus faibles. Le fait d'obtenir leur premier emploi par l'entreprise formatrice, par exemple en y restant en emploi, permet d'augmenter encore plus la bonne insertion des apprentis. Ils concluent également à un effet positif fort de l'obtention du diplôme et à l'importance de la spécialité suivie. Leur étude est réalisée à partir de l'enquête cheminement du CEREQ.

A partir de l'enquête 'Jeunes et carrières' de l'Insee de 1997, Simmonet et Ulrich (2000) comparent l'insertion des deux voies pour les jeunes sortis de cursus préparant à un baccalauréat technologique ou à un niveau inférieur. Leurs modèles économétriques leur permettent de conclure qu'entre un et dix ans après leur sortie de formation initiale, les apprentis sont plus souvent en emploi et plus souvent à temps plein. Concernant le salaire, les auteurs n'observent pas de différences significatives entre les deux voies. Ils obtiennent un effet positif de l'obtention du diplôme concernant le CAP et le BEP et du niveau de diplôme d'études (jeunes préparant le CAP-BEP versus ceux qui ont arrêté avant l'année de terminale). Ils mettent en avant l'importance de la région dans l'accès à l'apprentissage et le fait d'être employé à temps partiel.

Bonnal, Mendes et Sofer (2003) comparent également l'insertion professionnelle au niveau CAP et BEP, ceci à partir du 'Panel mesures jeunes' du CEREQ. Elles confirment l'effet positif de l'apprentissage, en particulier chez les hommes, et de l'obtention du diplôme dans le fait d'être immédiatement en emploi après la sortie de formation initiale. Les apprentis sont souvent embauchés rapidement chez leur maître d'apprentissage. Les auteures analysent également l'insertion professionnelle des apprentis ayant quitté leur maître d'apprentissage. Les résultats sont différents selon le sexe : les apprenties, qu'elles soient diplômées ou non, ayant quitté leur maître d'apprentissage connaissent un moins bon taux d'emploi que les lycéennes. Chez les hommes non-diplômés, les apprentis sont plus souvent en emploi que les lycéens.

L'académie d'Orléans-Tours (2013) dresse régulièrement, comme de nombreux services statistiques académiques, un bilan académique du taux d'emploi des apprentis d'une part et des lycéens d'autre part, ceci par plus haut diplôme obtenu. Ces statistiques descriptives sont réalisées à partir de l'enquête IVA-IPA. Quelque que soit le plus haut diplôme obtenu, le taux d'emploi en février 2012, sept mois après la sortie de formation, est nettement supérieur chez les sortants apprentis que chez lycéens. Ils sont également plus souvent en emploi avec un contrat à durée indéterminée (CDI). La meilleure insertion des apprentis demeure quelle que soit la spécialité du diplôme préparé, même si les écarts se réduisent dans le cas de l'hôtellerie, la restauration et le tourisme. Cet avantage de l'apprentissage est vrai depuis le début de l'observation, que l'on observe les filles ou les garçons.

Selon Bonnal, Fleury et Rochard (2013), les apprentis sont plus souvent employés en CDI sept mois après leur sortie de formation (enquête IVA-IPA) sur la période 1990-1998 dans la région Centre. Les

¹ Autrement dit, notre objectif n'est pas de corriger le biais d'endogénéité et d'arriver à un effet « causal » de l'apprentissage sur l'insertion.

spécialités préparées ne sont pas les mêmes par sexe et par voie suivie, c'est pourquoi les principaux résultats sont déclinés par sexe. La relance économique de 1994 à 1996 a davantage profité aux lycéens qu'aux apprentis. Obtenir le diplôme préparé permet d'acquérir un emploi stable, en particulier pour les apprentis et les hommes. En revanche, l'accès à un emploi stable est plus difficile en cas de mauvaise conjoncture. Les jeunes en emploi le sont très souvent dans des secteurs d'activités proches de leur spécialité de formation.

Cette étude s'inscrit dans la littérature existante sur le sujet et a vocation à effectuer une comparaison la plus fine possible sur des données récentes, après la réforme de la voie professionnelle qui a supprimé les BEP. Elle apporte un éclairage nouveau du fait, principalement, de travailler sur des apprentis et des lycéens ayant suivi les mêmes spécialités, à diplôme commun.

Après avoir mis en évidence la meilleure insertion des apprentis par rapport aux lycéens ayant suivi les mêmes spécialités, nous décrivons les caractéristiques personnelles des jeunes sortants étudiés. Puis, nous sélectionnons les variables susceptibles d'être importantes dans la recherche de l'effet apprentissage « pur », c'est-à-dire en ôtant autant que possible des informations liées à l'apprentissage et qui peuvent expliquer un meilleur taux d'emploi. Ce peut être par exemple le fait d'avoir choisi, et non pas subi, le cursus suivi ou bien le fait de posséder le permis de conduire. Il s'agit de mettre en évidence des effets de structure. Nous terminons par un modèle de régression linéaire et par le calcul de l'effet marginal de l'apprentissage permettant de quantifier l'effet de l'apprentissage sur le taux d'emploi, net des effets de structure.

Encadré 1 **MÉTHODOLOGIE**

Présentation de la base d'études : base commune apprentis-lycéens

La base d'étude contient les jeunes ayant préparé les diplômes de CAP et de baccalauréat professionnel dans les onze spécialités pour lesquelles la répartition apprentis/lycéens est suffisamment équilibrée. Au final, 20 895 sortants de CAP et 22 621 sortants de baccalauréat professionnel sont retenus. Les onze spécialités communes constituées sont les suivantes :

Regroupement de spécialités communes	Nombre de sortants retenus par spécialités					
	CAP			Bac pro		
	Apprentis	Lycéens	Ensemble	Apprentis	Lycéens	Ensemble
Alimentation et agroalim	2549	1037	3586	95	219	314
Coiffure esthétique	893	504	1397	0	0	0
Commerce, vente	1662	1206	2868	1464	5077	6541
Electricité	486	369	855	746	2825	3571
Energie, métallurgie	486	142	628	271	807	1078
Génie civil, construction, bois	4343	1315	5658	423	1539	1962
Hôtellerie, restauration, tourisme	857	335	1192	395	1728	2123
Mécanique et structures métalliques	1779	911	2690	1910	3970	5880
Secrétariat, communication et information	0	0	0	60	263	323
Services aux personnes (travail social, santé, ...)	652	582	1234	89	145	234
Transport, manutention, magasinage	412	375	787	177	418	595
Ensemble	14119	6776	20895	5630	16991	22621

Champ : sortants de formation en année terminale sur une sélection de spécialités, actifs au moment de l'enquête
Source : MENESR - Depp, enquête IVA-IPA 2014

Constitution de la base d'étude : une sélection en deux étapes

1/ Pour construire cette base d'étude, la sélection des individus s'est opérée selon les critères suivants :

- Les jeunes de 16 ans ou moins et les 30 ans ou plus au moment de l'enquête ont été exclus. En effet, légalement un jeune entrant en voie d'apprentissage ne peut pas être âgé de plus de 26 ans. Ils ne peuvent pas avoir 30 ans ou plus à la date d'enquête, sauf dérogation. Nous prenons donc le parti d'enlever ces cas particuliers parce qu'on ne retrouve pas ce profil chez les lycéens. Cela a concerné 130 apprentis et 8 lycéens.

- Les mentions complémentaires, les brevets des métiers d'art, les baccalauréats professionnel agricoles, les brevets de technicien, les quelques baccalauréats technologiques ont été retirés de l'échantillon.

- Les individus non répondant à la question sur l'obtention du diplôme ont été retirés du champ de l'étude. Ce sont 1 409 baccalauréats professionnels (47 % apprentis et 53 % lycéens) et 1 403 CAP (39 % apprentis et 61 % lycéens).

- En outre, étant donné l'importance de la spécialité de formation dans le cursus de formation initiale, et dans la qualité de l'insertion professionnelle, nous avons enlevé, à diplôme donné, à spécialité fine, les formations pour lesquelles :

- Il n'existait aucun apprenti ou aucun lycéen (1 280 jeunes en CAP dont 1 187 apprentis et 93 lycéens, et 217 jeunes en bac professionnel pour 75 apprentis et 142 lycéens).

- La répartition apprenti-lycéens était trop déséquilibrée (plus de 95 % de l'un des deux). Entre 90 % et 95 %, nous avons affiné la sélection en regardant le nombre d'occurrence (suppression des spécialités pour lesquelles le nombre d'occurrence était trop faible). On enlève alors 2 118 jeunes (1 191 apprentis, 927 lycéens) en CAP et 11 687 jeunes (349 apprentis et 11 338 lycéens) en baccalauréat professionnel.

- Enfin, la construction de la nomenclature agrégée commune de spécialités, à partir des groupes de spécialité de la nomenclature interministérielle de spécialité de formation (NSF) nous a conduit à enlever les groupes à trop faible effectifs ou bien les groupes qui n'étaient pas compatibles avec des spécialités agrégées. En CAP, 1 191 jeunes (314 apprentis et 877 lycéens) et 2 154 jeunes en baccalauréat professionnel (293 apprentis et 1 861 lycéens) ont été concernés. Par ailleurs, les faibles effectifs en CAP du regroupement entier « secrétariat, communication et information » nous ont amené à retirer ce groupe de la nomenclature des CAP : 126 jeunes, 63 dans chaque filière.

Au final, 5 180 jeunes issus de CAP (3 028 en apprentissage et 2 152 en voie scolaire) et 14 469 jeunes issus de Bac Professionnel (826 en apprentissage et 13 643 en voie scolaire) ont été retirés du champ.

2/ Le sujet principal de notre étude étant la comparaison vis-à-vis de l'emploi (est en emploi versus n'est pas en emploi mais en recherche), l'étape suivante a consisté à restreindre le champ d'étude aux actifs. Les lycéens sont plus souvent inactifs que les apprentis (10,3 % vs 5,6 %), cela peut créer une nouvelle distorsion dans notre champ d'études.

Toutes ces différentes sélections ont mené à une petite distorsion de la répartition entre apprentis et lycéens.

Cela impacte assez peu les sortants de CAP : 63 % - 37 % avant sélection et 68 % - 32 % après. En revanche, le décalage est plus important pour les jeunes sortants de baccalauréat professionnel : 17 % - 83 % avant sélection de l'échantillon et 25 % - 75 % après.

Encadré 2
SOURCES, DÉFINITIONS

L'enquête IVA-IPA

L'enquête Insertion dans la Vie Active-Insertion Professionnelle des Apprentis (IVA-IPA) existe depuis le début des années 1990. Elle rend compte de l'insertion des sortants des formations professionnelles de lycée ou de CFA, sept mois après la fin de leur formation initiale. Cette enquête est réalisée tous les ans par la Depp avec le relai des académies et des établissements scolaires, quelquefois en partenariat avec les instances régionales. La collecte des informations se fait par voie postale, par téléphone ou, depuis deux ans, par internet. Le questionnaire est identique pour les lycéens et pour les apprentis.

L'interrogation est exhaustive sur les sortants des classes terminales de formations professionnelles (BTS compris), dans toutes les spécialités de formation en France métropolitaine et DOM. En 2014 la Guadeloupe n'a pas réalisé l'enquête auprès des apprentis. Les classes terminales de CAP et de Bac professionnel retenues pour cette étude sont entendues au sens strict : elles n'incluent pas les autres formations de même niveau, comme les mentions complémentaires ou les diplômes agricoles.

Le taux de réponse est de 50 %. Les résultats présentés ici sont redressés et pondérés pour représenter la situation de l'ensemble des interrogés. Les critères de pondération sont la voie (scolaire / apprentissage), l'académie, le sexe, le niveau de formation, la spécialité (industriel / tertiaire).

Définitions

Les sortants : on considère comme sortants de CFA ou de lycée en 2013, les jeunes qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante et déclarent ne pas poursuivre d'études (sous statut scolaire ou d'apprenti) lors de l'enquête menée au 1er février 2014.

Taux d'emploi : c'est le nombre de sortants de lycée qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage ou inactifs). Les personnes travaillant en intérim, ou à temps partiel sont comptabilisées en emploi.

Emploi à durée indéterminée (EDI) : CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte.

Emploi à durée déterminée (EDD) : CDD, aide familial.

Emploi aidé : Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

Inactifs : jeunes sortants de lycée qui sont en stage ou sans emploi et n'en recherchant pas.

2. Les apprentis s'insèrent mieux que les lycéens

A spécialité commune, le constat est celui d'une meilleure insertion professionnelle des apprentis par rapport aux lycéens sept mois après la fin de leur formation (tableau 1).

L'écart des taux d'emploi entre les deux populations est de l'ordre de 21,7 points pour le baccalauréat professionnel²: 69 % des sortants d'apprentissage sont en emploi contre 47 % des lycéens. A la sortie

² Le champ étudié ici est celui des sortants uniquement formés en spécialité commune entre apprentis et lycéens. Il est donc différent de celui des Notes d'Informations 15-14 et 15-15 qui correspond à l'ensemble des sortants.

de CAP, le taux d'emploi des apprentis est de 22,5 points supérieurs à celui des lycées : 52 % contre 29 %.

Les indicateurs de qualité de l'emploi sont aussi marqués en faveur des apprentis : quand ils sont en emploi, près de la moitié des apprentis sortants de CAP ont un contrat à durée indéterminée, alors que seuls 29 % des lycéens sont dans ce cas. En baccalauréat professionnel, on retrouve un écart de plus de 20 points (56 % – 34 %).

L'emploi à temps plein est également plus fréquent pour les apprentis. La différence est de 20 points en CAP, 15 points en baccalauréat professionnel.

Environ la moitié des apprentis en emploi sont embauchés dans leur entreprise formatrice. Un tiers seulement des lycéens travaillent dans l'entreprise où ils ont fait un stage, ou éventuellement un job d'été. Pour les premiers, l'entreprise formatrice fait déjà partie de la transition entre l'école et la vie active, avec sans doute un processus de sélection et un investissement fort de l'entreprise, se rapprochant d'une pré-embauche.

Tableau 1
CARACTÉRISTIQUES PROFESSIONNELLES (en %)

		Apprentis	Lycéens	Ecart
En emploi	CAP	51,7	29,2	22,5
	Bac Pro	68,8	47,1	21,7
En emploi stable	CAP	48,7	29,0	19,7
	Bac Pro	56,1	34,3	21,8
Temps plein	CAP	84,8	66,5	18,3
	Bac Pro	91,2	75,7	15,6
Entreprise privée	CAP	88,5	75,8	12,8
	Bac Pro	88,2	83,9	4,3
A déjà travaillé dans l'entreprise d'embauche	CAP	48,7	32,2	16,5
	Bac Pro	54,7	35,3	19,4
Entreprise moins de 10 salariés	CAP	51,7	43,7	8,0
	Bac Pro	39,5	34,0	5,5

Lecture : 52 % des apprentis sortants de CAP sont en emploi, contre 29 % des lycéens

Champ : sortants de formation en année terminale sur une sélection de spécialités, actifs au moment de l'enquête

Source : MENESR-Depp, enquête IVA-IPA 2014

3. Des apprentis et des lycéens aux caractéristiques différentes

Deux tiers des jeunes sortants de CAP à l'été 2013 ont préparé cet examen dans le cadre de l'apprentissage. Les apprentis sont en revanche minoritaires dans la préparation du baccalauréat professionnel (24 %). Si la répartition des jeunes par voie scolaire versus apprentissage est fortement disparate d'un diplôme à l'autre, les caractéristiques personnelles et scolaires des apprentis sont différentes de ceux des lycéens, ceci dans les deux diplômes. Ces écarts suivent souvent le même sens au sein des deux diplômes entre les deux voies suivies. Il est à noter cependant que l'enquête dispose d'assez peu d'informations socio-personnelles sur les jeunes sortants. En particulier, elle ne fournit pas la catégorie socio-professionnelle et le niveau d'études des parents, ni le nombre de frères et sœurs, ou l'origine du jeune. Malgré la taille réduite³ du questionnaire, l'enquête dispose, en revanche, de plusieurs questions relatives au parcours scolaire du jeune.

Par rapport aux lycéens, les apprentis sont plus souvent des garçons, formés dans les domaines plutôt industriels, plus âgés et détenant plus souvent le permis de conduire (tableau 2).

La part des garçons parmi les sortants d'une classe terminale de CAP est de 70 % par la voie de l'apprentissage. Elle est de 62 % dans la voie scolaire, pour les mêmes CAP. En baccalauréat professionnel, la prééminence masculine existe aussi mais l'écart entre apprentis et lycéens se réduit. Les proportions de garçons sont respectivement de 79 % et 75 %.

Les sortants d'apprentissage au niveau du CAP sont plus souvent formés dans le domaine du Génie civil – construction – bois que les lycéens. Ceux-ci sont, en revanche, plus présents dans la spécialité du commerce et de la vente et les services aux personnes.

En baccalauréat professionnel, une autre spécialité industrielle domine en apprentissage : la mécanique et structures métalliques. Elle regroupe 34 % des sortants de CFA, et seulement 24 % des lycéens. Pour ces derniers, la répartition des spécialités est un peu moins polarisée que pour les apprentis.

En sortant d'un CAP, les apprentis sont plus âgés que les lycéens. Or ces apprentis sont aussi, plus souvent que les lycéens, détenteurs d'un diplôme supérieur au diplôme de sortie (le CAP). Ces jeunes ont connu un parcours non linéaire : ils ont choisi de s'engager dans une formation de niveau inférieur mais probablement plus attractive, en termes de spécialité ou peut-être aussi de débouchés. Pour certains, cela correspond à la formation menant au métier souhaité : 10 % des sortants de CFA au niveau d'une classe terminale de CAP avaient auparavant obtenu un diplôme égal ou supérieur au bac. C'est le cas de seulement 6 % des lycéens.

En cursus de baccalauréat professionnel, on ne retrouve quasiment pas ce phénomène de « rétrogradation » de niveau dans le parcours de formation. Peu de jeunes déclarent détenir un diplôme supérieur au bac professionnel avant la sortie. Pour autant, les apprentis sont - comme en CAP - plus âgés que les lycéens : 69 % d'entre eux sont « en retard » par rapport à l'âge normal d'un parcours linéaire sans redoublement, contre 33 % pour les lycéens.

Les apprentis détiennent plus souvent que les lycéens un permis de conduire. L'écart entre les deux populations est de plus de 15 points, que ce soit au niveau de sortie CAP (38 % apprentis - 19 % lycéens) ou au niveau baccalauréat professionnel (44 % apprentis – 30 % lycéens). Les apprentis sont en effet plus âgés et ont sans doute été davantage incités à passer le permis pour se déplacer à la fois

³ Le questionnaire IVA et IPA de 2014 est un quatre page (29 questions dont certaines filtrées selon la situation du jeune).

en établissement scolaire et chez leur employeur durant leur stage d'apprentissage mais également pour se déplacer en voiture dans le cadre de leur activité professionnelle.

Les jeunes peuvent sortir du système éducatif en ayant - ou non - obtenu leur dernier diplôme l'année de la sortie. La part des jeunes qui ont obtenu ce diplôme de sortie est la même entre apprentis et lycéens au niveau du CAP (82 %) mais elle diffère pour les sortants de baccalauréat professionnel. Les apprentis sortants sont plus souvent diplômés que les lycéens (82 % contre 77 %). Ces taux de réussite au diplôme réalisés sur les sortants sont différents de ceux calculés sur l'ensemble des jeunes qui se sont présentés à l'examen. En effet, parmi ces derniers certains poursuivent leurs études, et c'est plus souvent le cas des lycéens que des apprentis.

Des questions posées en fin de questionnaire permettaient de saisir une appréciation subjective des jeunes sur leur parcours, en particulier si l'orientation suivie correspondait à ce qu'ils voulaient faire. Une grande majorité répondent dans l'affirmative, mais cette perception positive est plus marquée pour les apprentis. De la même façon, les apprentis se déclarent plus souvent satisfaits, voire très satisfaits, par la formation reçue, que les lycéens.

La détention du Brevet des collèges est le seul élément dont nous disposons pour évaluer une différence éventuelle de niveau scolaire des jeunes, avant leur orientation en apprentissage ou en lycée professionnel. Or cet indicateur est presque équivalent entre apprentis et lycéens : 54 % pour les CAP dans les deux voies de formation. En baccalauréat professionnel, les deux taux sont très proches : 68 % des apprentis sortants ont obtenu le Brevet contre 71 % des lycéens.

Tableau 2
CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES (en %)

		Apprentis	Lycéens	Ecart
Age normal	CAP	40,9	54,5	-13,6
	Bac Pro	30,9	67,0	-36,1
Hommes	CAP	70,0	62,4	7,6
	Bac Pro	79,0	74,6	4,4
Spécialité de formation :				
<i>Alimentation et agroalimentaire</i>	CAP	17,6	15,9	1,8
	Bac Pro	1,8	1,4	0,4
<i>Coiffure esthétique</i>	CAP	6,5	6,9	-0,4
	Bac Pro	11,9	17,4	-5,5
<i>Commerce, vente</i>	CAP	11,9	17,4	-5,5
	Bac Pro	25,9	29,2	-3,3
<i>Electricité</i>	CAP	3,4	5,4	-2,1
	Bac Pro	12,8	16,0	-3,2
<i>Energie, métallurgie</i>	CAP	3,4	2,4	1,0
	Bac Pro	4,8	4,6	0,2
<i>Génie civil, construction, bois</i>	CAP	30,0	20,2	9,8
	Bac Pro	7,3	9,5	-2,2
<i>Hôtellerie, restauration, tourisme</i>	CAP	6,1	4,5	1,6
	Bac Pro	6,9	10,2	-3,3
<i>Mécanique et structures métalliques</i>	CAP	12,7	13,7	-1,0
	Bac Pro	34,3	24,0	10,3
<i>Secrétariat, communication et information</i>	Bac Pro	1,0	1,5	-0,5
	CAP	4,5	7,9	-3,4
<i>Services aux personnes (travail social, santé, animation)</i>	Bac Pro	1,8	0,9	0,9
	CAP	3,2	5,6	-2,4
<i>Transport, manutention, magasinage</i>	Bac Pro	3,3	2,7	0,7
	CAP	38,0	19,0	19,0
Possède un permis de conduire	Bac Pro	55,0	42,0	13,0
	CAP	82,0	82,0	0,0
Ont obtenu leur diplôme	Bac Pro	82,0	77,0	5,0
	CAP	10,6	7,0	3,6
Possède un diplôme plus élevé	Bac Pro	0,7	0,1	0,6
	CAP	54,0	54,0	0,0
Possède le brevet des collèges	Bac Pro	67,7	71,0	-3,3
	CAP	89,2	80,6	8,5
Très satisfait ou satisfait de leur formation	Bac Pro	88,2	79,2	8,9
	CAP	85,2	72,0	13,2
Orientation choisie	Bac Pro	87,6	70,9	16,7

Lecture : 41 % des apprentis sortants de CAP ont l'âge normal contre 55 % des lycéens

Champ : sortants de formation en année terminale sur une sélection de spécialités, actifs au moment de l'enquête

Source : MENESR-Depp, enquête IVA-IPA 2014

4. Des caractéristiques corrélées également au fait d'être en emploi

Il s'agit maintenant d'observer si les caractéristiques mises en évidence dans la partie précédente sont liées à la situation d'emploi. Si tel est le cas, le risque est d'attribuer à l'apprentissage un effet dans l'obtention d'un emploi, alors que ce sont les différences de profil entre les apprentis et les lycéens qui expliqueraient leur meilleure insertion professionnelle. Ces variables seront alors intégrées dans un modèle logistique permettant de calculer in fine l'effet marginal de l'apprentissage en termes d'emploi. Ce modèle sera exposé dans le chapitre suivant.

La plupart des caractéristiques personnelles étudiées dans la partie précédente sont également corrélées au fait d'être en emploi, que ce soit pour les sortants de CAP ou de baccalauréat professionnel (tableau 3). Ainsi, les hommes sortants de CAP ou de baccalauréat professionnel s'insèrent mieux que les femmes : 46 % des hommes et 40 % des femmes sont en emploi à la fin de leur CAP contre 53 % des sortants et 49 % des sortantes de baccalauréat professionnel. Par ailleurs, les sortants les plus âgés connaissent moins de difficultés à trouver un emploi. Cet avantage de l'âge en termes d'emploi est vrai en CAP quelle que soit la voie suivie, apprentissage ou voie scolaire (voir graphe 1). Les écarts d'insertion selon l'âge sont plus faibles dans le cas du baccalauréat professionnel. En revanche, le taux d'emploi baisse avec l'âge dans chacune des deux voies, plus fortement dans le cas de la voie scolaire. L'avantage des plus âgés est donc issu d'un effet de composition dans le cas du baccalauréat professionnel. Parmi les sortants cherchant du travail, ceux possédant le permis de conduire sont plus souvent en emploi.

Les jeunes étudiés sont sur un support commun de spécialités communes, préparées à la fois par la voie de l'apprentissage et par la voie scolaire. Cependant, il reste des différences dans la prééminence de certaines spécialités préparées plus souvent dans le cadre de l'apprentissage. Et celles-ci peuvent mener davantage à l'emploi. Par exemple, en CAP, les sortants spécialisés en 'génie civil, construction et bois' connaissent un taux d'emploi de 49 % contre 31 % de ceux spécialisés en 'commerce, vente'. Et les apprentis sont plus souvent formés dans la première spécialité et les lycéens dans la deuxième.

Obtenir le diplôme facilite également l'insertion professionnelle. Ainsi les CAP diplômés ont un taux d'emploi de 19 points supérieur à celui des non-diplômés ; cet écart s'élève à 15 points dans le cas du baccalauréat professionnel. Les sortants ayant décroché auparavant leur brevet des collèges sont plus souvent en emploi. Par ailleurs, les jeunes détenant un diplôme plus élevé que le diplôme préparé sont plus souvent des apprentis et sont aussi beaucoup plus souvent en emploi. Dans le cas du CAP, la possession d'un tel diplôme permet d'accroître le taux d'emploi de 30 points.

Pour les deux diplômes, les sortants déclarant avoir choisi leur orientation et ceux qui s'estiment satisfaits de leur situation sont plus souvent en emploi sept mois après la fin de leurs études.

Tableau 3

SITUATION VIS-À-VIS DE L'EMPLOI DES CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES
(en %)

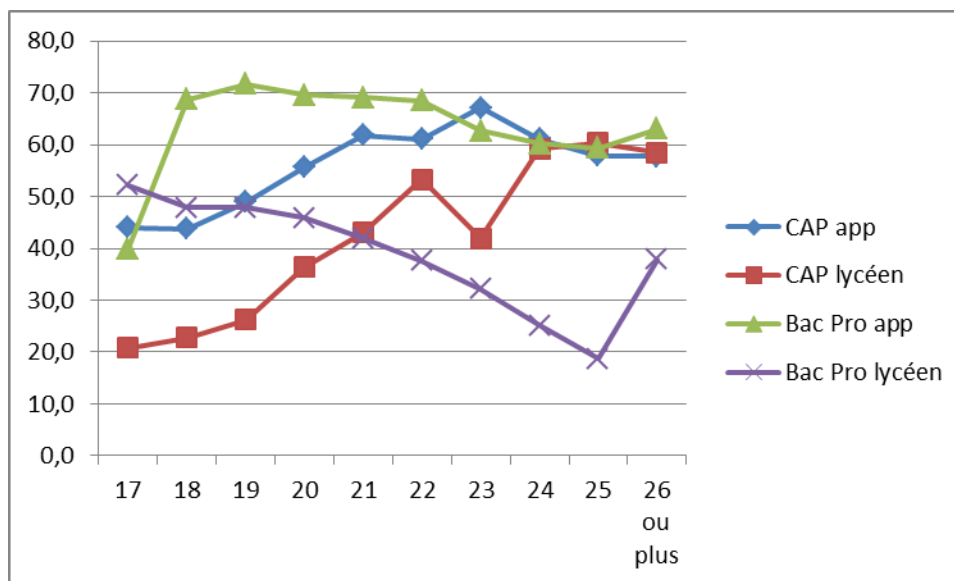
		CAP		Bac Pro	
		Emploi	Chômage	Emploi	Chômage
Sexe	Hommes	46,5	53,5	53,5	46,5
	Femmes	39,9	60,1	49,4	50,6
Age	Les plus jeunes	37,3	62,7	51	49
	Les moyens	46,1	53,9	53,7	46,3
	Les plus âgés	60	40	57,7	42,3
Permis de conduire	Oui	57,2	42,8	59,6	40,4
	Non	38,5	61,5	46,6	53,4
Spécialité de diplôme	Alimentation et agroalim	42,1	57,9	60	40
	Energie, métallurgie	49,3	50,7	51,7	48,3
	Génie civil, construction, bois	49,3	50,7	55,8	44,2
	Mécanique et structures métalliques	43,3	56,7	56,1	43,9
	Electricité	36,2	63,8	47,3	52,7
	Transport, manutention, magasinage	62,3	37,7	50,1	49,9
	Commerce, vente	31,4	68,6	47,2	52,8
	Secrétariat, communication et information	nd	nd	40,1	59,9
	Services aux personnes (travail social, santé...)	58,3	41,7	59,5	40,5
	Hôtellerie, restauration, tourisme	44,6	55,4	63,7	36,3
Obtention du diplôme	Oui	47,7	52,3	55,6	44,4
	Non	29,3	70,7	41,1	58,9
Brevet des collèges	Oui	47,4	52,6	54,5	45,5
	Non	40,8	59,2	47,7	52,3
Plus haut diplôme antérieur	Oui	71,9	28,1	66,2	33,8
	Non	41,8	58,2	52,4	47,6
Orientation choisie	Oui	47,2	52,8	54,6	45,4
	Non	32,2	67,8	46	54
Satisfait de la formation	Très satisfait	52,5	47,5	64,6	35,4
	Satisfait	43,8	56,2	52,5	47,5
	Peu satisfait	30,8	69,2	43,7	56,3
	Pas satisfait	31,4	68,6	44	56

Lecture : 47 % des jeunes hommes sortants de CAP sont en emploi 7 mois après la sortie de CAP, 53 % au chômage

Note : Les plus jeunes regroupent les 17,18 et 19 ans pour les CAP et les 17,18 ans pour les Bac Pro De même les moyens sont les jeunes âgés de 20 et 21 ans dans le cas du Bac Pro et les 19 et 20 ans dans celui du CAP.

Champ : sortants de formation en année terminale sur une sélection de spécialités, actifs au moment de l'enquête

Graphique 1
**TAUX D'EMPLOI EN FONCTION DE L'ÂGE, DU DIPLÔME PRÉPARÉ
 ET DE LA VOIE SUIVIE (en %)**



Source : MENESR-Depp, enquête IVA-IPA 2014

5. Modèle de régression logistique

Les effets de composition qui viennent d'être mis en évidence peuvent laisser penser que l'impact positif de l'apprentissage sur l'emploi à court terme serait nettement moindre, voire nul, si les apprentis possédaient les mêmes caractéristiques observées que les lycéens. Des régressions linéaires, une par diplôme, vont nous permettre de modéliser cette situation (encadré 3). Ne sont retenues dans le modèle que les variables présentes dans les effets de structure qui, *in fine*, ressortent significativement dans nos modèles. En outre, bien que non corrélé à l'apprentissage, ni dans le cas du CAP ni dans le cas du baccalauréat professionnel, la possession du brevet des collèges est retenue dans le modèle car elle donne une indication sur le niveau scolaire du jeune à la fin du collège⁴. En effet, certaines études (Afsa) mettent en effet en exergue l'importance du niveau scolaire passé dans la réussite scolaire. Par ailleurs, la variable donnant la satisfaction du jeune vis-à-vis de sa formation n'a pas été retenue car il est difficile d'analyser son lien avec l'emploi. Les jeunes en emploi n'auraient-ils pas davantage tendance à se déclarer satisfait de leur formation ?

Après avoir neutralisé les effets de structure et à support de spécialités communes, l'apprentissage garde un effet positif fort sur le fait d'être en emploi, en CAP et en baccalauréat professionnel. La différence entre les deux diplômes tient aux variables qui ressortent comme explicatives.

Dans le cas du CAP, outre l'apprentissage, c'est le sexe, la spécialité de formation, l'âge, la possession du permis de conduire, l'obtention ou non du diplôme, du brevet ou d'un diplôme plus élevé et le fait d'avoir choisi ou non son orientation qui opèrent (tableau 4). La prise en compte de ces variables permet de définir un profil type (via les modalités de référence). Conjugué au calcul des effets

⁴ Les caractéristiques de l'entreprise (taille, activité principale...) ainsi que l'impact de l'embauche de l'apprenti chez son maître d'apprentissage n'ont pu être prises en compte dans le modèle du taux d'emploi car ces informations ne sont, par définition, connues que pour les jeunes en emploi et non chez les jeunes au chômage.

marginiaux nous estimons qu'à profil identique en CAP, un apprenti a une probabilité d'accéder à l'emploi de 18,5 points supérieurs à un lycéen. La non-prise en compte des effets de structure évaluait cet écart à 22,5 points⁵. Le modèle fournit des effets agissant dans le sens voulu. Ainsi, le fait de réussir son CAP permet d'avoir plus de chances de trouver un emploi. La prise en compte de l'académie où le jeune a effectué sa formation ressort également comme significative (en annexe). Elle diminue alors très légèrement l'effet marginal de l'apprentissage, de 0,5 point. Cependant, il est difficile d'interpréter la variable académie. Elle peut capter non seulement l'offre d'apprentissage dans la région (le nombre de places offertes en CFA) mais aussi le contexte économique régional.

Dans le cas du baccalauréat professionnel, la variable sexe ne ressort pas comme élément explicatif de l'emploi (tableau 5). Cette variable est en effet captée par la spécialité de formation. La possession d'un diplôme plus élevé n'est pas prise en compte car il ne représente pas 1 % des jeunes ayant préparé l'examen. Le modèle sans prise en compte des académies confirme un effet positif fort de l'apprentissage : parmi les jeunes sortants ayant préparé un baccalauréat professionnel, les apprentis ont une probabilité d'être en emploi 7 mois après la fin du baccalauréat professionnel de 21,2 points supérieur aux jeunes ayant préparé le baccalauréat professionnel par la voie scolaire. Cet écart vaut 21,7 points avant la prise en compte des effets de structure. Les caractéristiques de spécialité de formation, d'obtention du diplôme, d'âge, de possession du brevet des collèges ou du permis de conduire ou bien du fait d'avoir choisi ou subi son orientation ressortent également comme significatives. Ainsi, posséder le permis de conduire permet d'avoir plus facilement un accès à l'emploi (9,6 points de taux d'emploi plus élevé). Rajouter les académies de formation dans le modèle diminue l'impact de l'apprentissage sur l'emploi : l'effet marginal vaut alors 18,5 points. En effet, les caractéristiques régionales de la formation fournissent un élément explicatif fort de l'emploi selon le critère d'AIC sans qu'il soit aisé, là encore, d'en fournir une raison précise. Il faut toutefois préciser que dans le cas du baccalauréat professionnel, l'académie de Paris est assez atypique en termes d'offre d'apprentissage (50 % des baccalauréats professionnels parisiens sont réalisés par la voie de l'apprentissage contre 30 % en moyenne des autres académies). Par ailleurs, la région parisienne présente un taux d'emploi plus élevé que les autres régions. Le taux de chômage de l'Ile-de-France vaut 8,8 % au 1er trimestre 2015, soit le plus faible de France avec la Bretagne. C'est pourquoi rajouter l'académie dans le modèle de régression logistique fait diminuer sensiblement l'effet marginal de l'apprentissage dans le cas du baccalauréat professionnel.

⁵ C'est-à-dire que la différence en statistique descriptive entre le taux d'emploi des CAP apprentis est de 22,5 points supérieur à celui des lycéens.

Tableau 4

**PROBABILITÉ D'ÊTRE EN EMPLOI 7 MOIS APRÈS LA FIN DU CAP
(RÉGRESSION LOGISTIQUE)**

		Coefficient	Effet marginal	P_value
Constante		- 2,481***		< ,0001***
Préparation du CAP en apprentissage	oui	0,835***	18,5288***	< ,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Sexe	Hommes	0,2469***	5,4169***	< ,0001***
	Femmes	Réf,	Réf,	Réf,
Spécialité de formation	Alimentation et agroalim	0,2589***	5,6962***	< ,0001***
	Coiffure esthétique	0,2655***	5,8532***	< ,0001***
	Commerce, vente	Réf,	Réf,	Réf,
	Electricité	0,1065*	2,3464*	0,091*
	Energie, métallurgie	0,3038***	6,7256***	< ,0001***
	Hôtellerie, restauration, tourisme	0,4377***	9,6639***	< ,0001***
	Mécanique et structures métalliques	0,2455***	5,4136***	< ,0001***
	Services aux personnes (travail social, santé, animation)	1,0336***	22,4784***	< ,0001***
	Transport, manutention, magasinage	0,8562***	18,7957***	< ,0001***
	Génie civil, construction, bois	0,4238***	9,3828***	< ,0001***
CAP obtenu	oui	0,6884***	14,8658***	< ,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Age à la date d'enquête	17-18 ans	Réf,	Réf,	Réf,
	19-20 ans	0,2182***	4,8023***	< ,0001***
	21 ans ou plus	0,4716***	10,5697***	< ,0001***
Brevet des collèges obtenu	oui	0,1708***	3,7601***	< ,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Possède le permis de conduire	oui	0,3883***	8,7335***	< ,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Orientation choisie	oui	0,2497***	5,4745***	< ,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Possède un diplôme plus élevé que le CAP	oui	0,85***	18,6042***	< ,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Nombre d'observations			20 895	

Lecture : lorsqu'on tient compte du sexe, de la spécialité regroupée de formation, de l'obtention du diplôme, de l'âge à la date d'enquête, de la possession du brevet des collèges, de la possession du permis de conduire, du processus d'orientation et de la possession d'un diplôme plus élevé, l'écart dans la probabilité d'avoir un emploi sept mois après la fin des études entre apprentis et lycéens est de 18,5 points.

*** : significatif à 1 % ; ** : significatif à 5 % ; * : significatif à 10 %

Champ : sortants de formation en année terminale sur une sélection de spécialités, actifs au moment de l'enquête

Source : MENESR-DEPP, enquête IVA-IPA 2014

Tableau 5

**PROBABILITÉ D'ÊTRE EN EMPLOI 7 MOIS APRÈS LA FIN DU
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL (RÉGRESSION LOGISTIQUE)**

		Coefficient	Effet marginal	P_value
Constante		- 1,0127***		<,0001***
Préparation du Bac Pro en apprentissage	oui	0,9175***	21,1788***	<,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Spécialité de formation	Alimentation et agroalim	0,3552***	8,1031***	<,0001***
	Secrétariat, communication et information	-0,2646***	-6,1219***	0,0017***
	Commerce, vente	Réf,	Réf,	Réf,
	Électricité	0,00245	0,0567	0,9367
	Énergie, métallurgie	0,1173**	2,7056**	0,0156**
	Hôtellerie, restauration, tourisme	0,6966***	15,6509***	<,0001***
	Mécanique et structures métalliques	0,2714***	6,2609***	<,0001***
	Services aux personnes (travail social, santé, animation)	0,3212***	7,3395***	0,0006***
	Transport, manutention, magasinage	0,0305	0,7053	0,6172
	Génie civil, construction, bois	0,3583***	8,1913***	<,0001***
	Bac Pro obtenu	oui	0,5009***	11,7013***
non		Réf,	Réf,	Réf,
Age à la date d'enquête	17-18-19 ans	Réf,	Réf,	Réf,
	20-21 ans	-0,0315	-0,7274	0,1487
	22 ans ou plus	-0,2689***	-6,1996***	<,0001***
Brevet des collèges obtenu	oui	0,1669***	3,8715***	<,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Possède le permis de conduire	oui	0,4113***	9,618***	<,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Orientation choisie	oui	0,0714***	1,654***	0,002***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Nombre d'observations		22 621		

Lecture : lorsqu'on tient compte de la spécialité regroupée de formation, de l'obtention du diplôme, de l'âge à la date d'enquête, de la possession du brevet des collèges, de la possession du permis de conduire et du processus d'orientation, l'écart dans la probabilité d'avoir un emploi sept mois après la fin des études entre apprentis et lycéens est de 21,2 points.

*** : significatif à 1 % ; ** : significatif à 5 % ; * : significatif à 10 %

Champ : sortants de formation en année terminale sur une sélection de spécialités, actifs au moment de l'enquête

Source : MENESR-DEPP, enquête IVA-IPA 2014

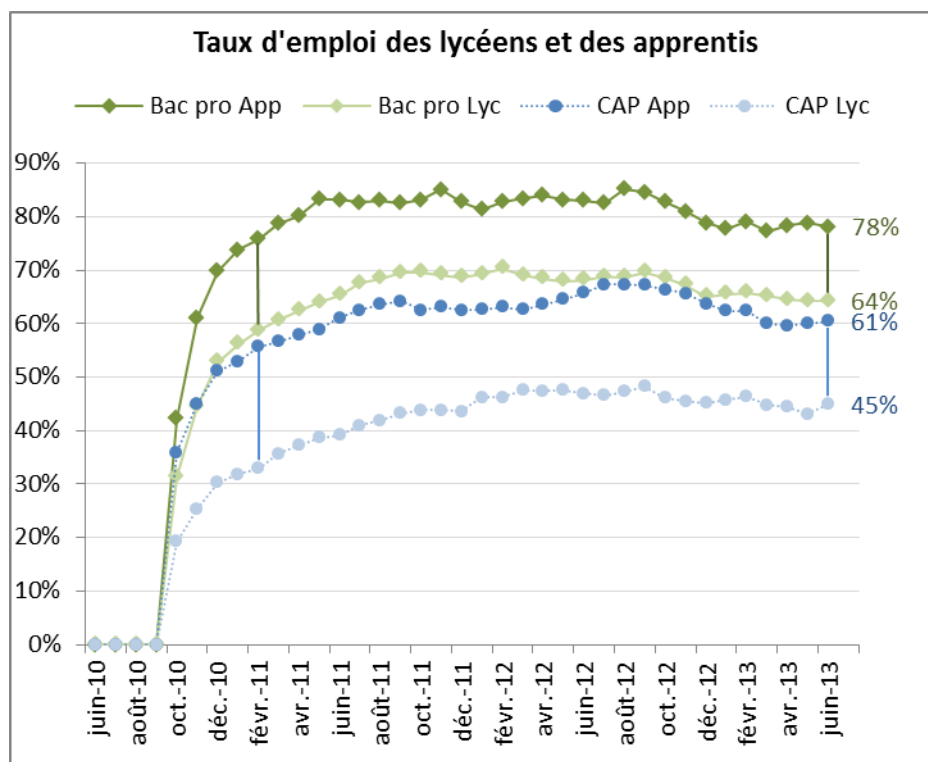
Encadré 3

LES MODÈLES LOGISTIQUES

Afin de comparer les deux populations d'intérêt (apprentis et lycéens) en tenant compte des caractéristiques scolaires et sociales qui les distinguent, nous avons recours à des régressions logistiques pour chaque diplôme, CAP et baccalauréat professionnel. Nous complétons les résultats de ces régressions par le calcul d'« effets marginaux » (cf. Afsa, 2014, pour une autre application à partir d'une étude sur le panel Depp 1995 consacrée au décrochage). Pour un individu donné, est calculée la variation de la probabilité portant sur la variable d'intérêt (avoir un emploi) lorsqu'une variable explicative x varie, les autres variables restant constantes. Pour obtenir l'effet marginal moyen, on fait la moyenne des n différences individuelles, n étant la taille de l'échantillon.

Encadré 4

GÉNÉRATION



Source : Céreq, enquête Génération 2010 Traitement : Depp

Le fort écart des taux d'emploi entre apprentis et lycéens observés sept mois après la sortie du système éducatif tend à se réduire avec le temps du processus d'insertion. L'enquête Génération 2010 du Céreq permet de mesurer l'emploi des jeunes à plus long terme, mois par mois jusqu'à trois ans après la fin de formation. Il s'agit là de sortants pendant l'année 2010, interrogés en 2013. C'est donc une cohorte de sortants différente de la population retenue pour cet article, et l'on sait que la conjoncture économique impacte fortement l'insertion des jeunes (on le voit d'ailleurs sur les taux d'emploi mensuels de cette cohorte, qui baissent à partir de la mi-2012 au lieu de suivre une augmentation continue sur les trois ans comme dans la génération 2004). Cette mise en perspective du processus d'insertion confirme l'avantage des apprentis, mais inciterait à le relativiser légèrement à long terme. Après trois ans de cheminement dans la vie active, les taux d'emploi augmentent par rapport à ceux observés à sept mois de façon un peu plus marquée chez les lycéens. Pour eux, le processus d'insertion est manifestement plus long que pour les apprentis. Il reste toutefois, à l'issue des trois ans, 14 points d'écart entre les deux voies de formation pour les sortants de terminale professionnelle, et 16 points pour les jeunes qui sortent d'un CAP, contre respectivement 17 et 23 points à sept mois. Il pourrait être intéressant de poursuivre l'analyse sur les enquêtes à 7 et 10 ans, tout en gardant à l'esprit que, plus on allonge la fenêtre d'observation plus on estompe le marquage des conditions initiales (i.e la voie de formation).

Conclusion

L'étude de l'insertion professionnelle des apprentis et des lycéens a été conduite de la manière la plus comparable possible. Ainsi, l'étude est menée sur les spécialités de formation communes aux apprentis et aux lycéens, à diplôme donné. La comparaison apprentis-lycéens n'avaient jamais été réalisée, à notre connaissance, à spécialité commune. Cette analyse est en outre menée à partir de l'enquête IVA-IPA permettant de réaliser l'étude sur plus de 20 000 jeunes sortis de CAP et plus de 22 000 sortants de baccalauréat professionnel en été 2013. Les jeunes sont tous interrogés sur leur situation vis-à-vis de l'emploi sept mois après la sortie de leurs études, en février 2014. Leur insertion professionnelle se situe donc dans la même conjoncture économique.

En tenant compte des différences de caractéristiques entre apprentis et lycéens, l'apprentissage reste un facteur explicatif fort du taux d'emploi sept mois après la sortie d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel. Le taux d'emploi des apprentis est alors supérieur à celui des lycéens, de 18 points dans le cas du CAP et de 21 points dans le cas du baccalauréat professionnel. Ces écarts sont observés sept mois après la sortie de formation et peuvent évoluer par la suite au cours de l'insertion professionnelle (encadré 4).

Une amélioration possible de notre étude serait d'intégrer un indicateur de contexte économique local (taux d'emploi département par exemple) afin de capter la partie offre de travail de la région. La comparaison de l'insertion professionnelle des apprentis et des lycéens pourrait être également poursuivie en modélisant la qualité de l'emploi occupé (par exemple en part de CDI) ou encore le fait d'être embauché dans l'entreprise formatrice. Par ailleurs, d'autres sources de données pourrait être exploitées afin d'explorer plus finement les raisons d'entrée en apprentissage. Par exemple, les panels Depp fournissent des informations riches sur les ressources financières des familles des élèves ainsi que sur leur implication dans la scolarité de leur enfant.

Bibliographie

Abriac D., Rathelot R. et Sanchez R (2009), « L'apprentissage permet-il une meilleure insertion sur le marché du travail? », *Formations et emploi, Insee Références*

Afsa C. (2014), « Qui décroche ? », *Éducation & Formations*, n°84, pp. 9-19.

Alet E. et Bonnal L. (2013), « L'apprentissage : un impact positif sur la réussite scolaire des niveaux V », *Economie et Statistiques* n°454

Arrighi JJ., Joseph O. (2005), « L'apprentissage : une idée simple, des réalités diverses », *Bref* n°223

Barret C., Ryk F., Volle N. (2014), « Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 : Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme », *Bref* n° 319

Bonnal L, Fleury L., Rochard MB (1999), « L'insertion professionnelle des apprentis et lycéens professionnels : des emplois proches des formations suivies, une enquête réalisée en région Centre », *Economie et Statistiques* n°323

Bonnal L., Fougère D. et Sérandon A. (1997), « Evaluating the impact of french public employment policies on individual labour market histories », *Review of Economic Studies*

Bonnal L, Mendes S., Sofer C (2003), « Comparaison de l'accès au premier emploi des apprentis et lycéens », *Annales d'Economie et Statistiques*

Kerjosse R. (2015), « Baisse de l'apprentissage en 2013 », *Note d'Information* n°3

Leduc-Petitgas C. (2013), « Le devenir en 2012 des lycéens et apprentis de l'académie d'Orléans-Tours 7 mois après leur sortie du système éducatif », *Stats infos* n°01

Le Rhun B. et Minni C (2012), « Insertion des jeunes sur le marché du travail : évolution récente du chômage selon le niveau de diplôme », *Note d'Information* n°12-09

Le Rhun B et Poulet P « Diplômes et insertion professionnelle », *France Portrait Social, Edition 2011*

Marchal N (2015), « En février 2014 , 62 % des apprentis ont un emploi sept mois après la fin de leur formation », *Note d'Information* n°14

Marchal N (2015), « En février 2014, 44 % des jeunes sortants de lycée ont un emploi sept mois après la fin de leurs études », *Note d'Information* n°15

Simmonet V. et Ulrich V. (2000), « La formation professionnelle et l'insertion sur le marché du travail : l'efficacité du contrat d'apprentissage », *Economie et Statistiques* n°337-338

Sollogoub M. et Ulrich V. (1999), « Les jeunes en apprentissage ou en lycée professionnel, une mesure quantitative et qualitative de leur insertion sur le marché du travail », *Economie et Statistiques* n°323

Annexes

Annexe 1 : Détails du support commun de spécialités communes retenues dans l'étude

CAP		Nombre de sortants	
Spécialité regroupée	Formation	App.	Lycéen
Alimentation et agroalimentaire	GLACIER FABRICANT	6	4
	AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	120	576
	CUISINE	1288	352
	CHOCOLATIER CONFISEUR	133	22
	PÂTISSIER	1002	83
Coiffure esthétique	COIFFURE	767	373
	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	126	131
Commerce, vente	EMPLOYE DE COMMERCE MULTI-SPECIALITES	211	506
	EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE OPTION A : PRODUITS ALIMENTAIRES	759	137
	EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE OPTION B : PRODUITS D'EQUIPEMENT COURANT	494	447
	VENDEUR-MAGASINIER EN PIECES DE RECHANGE ET EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	23	46
	FLEURISTE	168	64
	EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE OPTION D : LIBRAIRIE-PAPETERIE-PRESSE	7	6
Electricité	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE	2	8
	PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES ELECTRIQUES	484	361
Energie, métallurgie	CONDUITE DE SYSTEMES INDUSTRIELS OPT. PRODUCTION, TRANSFORMATION METAUX	5	15
	ART ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE OPTION BIJOUTERIE-JOAILLERIE	9	12
	ART ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE OPTION BIJOUTERIE-SERTISSAGE	3	9
	ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE OPTION DECORATEUR	2	1
	ARTS DU VERRE ET DU CRISTAL	1	2
	COMPOSITES, PLASTIQUES CHAUDRONNES	4	7
	FROID ET CLIMATISATION	43	17
INSTALLATEUR THERMIQUE	419	79	
Génie civil, construction, bois	MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES	59	98
	CONSTRUCTEUR EN CANALISATIONS DES TRAVAUX PUBLICS	131	12
	CONDUCTEUR D'ENGINS : TRAVAUX PUBLICS ET CARRIERES	276	68
	TAILLEUR DE PIERRE- MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION	44	11
	MACON	877	160
	COUVREUR	362	26
	CONSTRUCTEUR EN BETON ARME DU BATIMENT	27	10
	STAFFEUR ORNEMANISTE	5	8
	INSTALLATEUR SANITAIRE	502	182
	CARRELEUR MOSAISTE	229	46
	PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT	549	212
	MENUISIER ALUMINIUM-VERRE	58	25
	PLATRIER-PLAQUISTE	233	36
	EBENISTE	30	78
	CHARPENTIER BOIS	269	35
	CONSTRUCTEUR BOIS	48	27
MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE, MOBILIER ET AGENCEMENT	392	245	
MENUISIER INSTALLATEUR	252	36	
Hôtellerie, restauration, tourisme	SERVICES HOTELIERS	15	91
	RESTAURANT	744	198
	SERVICES EN BRASSERIE-CAFE	98	46

	CONDUITE DE SYSTEMES INDUSTRIELS OPTION FABRICATION-ASSEMBLAGE	8	43	
	HORLOGERIE	7	16	
	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION TRACTEURS ET MATERIELS AGRICOLES	27	8	
	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS ET DE MANUTENTION	25	18	
	MAINTENANCE DE MATERIELS OPTION MATERIELS DE PARCS ET JARDINS	53	67	
	MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES OPTION VEHICULES PARTICULIERS	573	185	
Mécanique et structures métalliques	MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES OPTION VEHICULES INDUSTRIELS	74	26	
	MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES OPTION MOTOCYCLES	82	26	
	REPARATION ENTRETIEN DES EMBARCATIONS DE PLAISANCE	6	11	
	FERRONNIER	3	11	
	MECANICIEN CELLULES D'AERONEFS	11	3	
	SERRURIER METALLIER	269	180	
	PEINTURE EN CARROSSERIE	361	141	
	REPARATION DES CARROSSERIES	222	107	
	REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	58	69	
	Services aux personnes (travail social, santé...)	ORTHO-PROTHESISTE	2	1
		PODO-ORTHESISTE	1	1
		PETITE ENFANCE	649	580
	Transport, manutention, magasinage	AGENT D'ENTREPOSAGE ET DE MESSAGERIE	23	140
CONDUCTEUR ROUTIER "MARCHANDISES"		368	219	
DEMENAGEUR SUR VEHICULE UTILITAIRE LEGER		12	7	
TRANSPORT FLUVIAL		9	9	
Ensemble		14119	6776	

Bac pro		Nombre de sortants	
Spécialité regroupée	Formation	App.	Lycéens
Alimentation et agroalim	BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR	13	23
	BOULANGER-PÂTISSIER	82	196
Commerce, vente	COMMERCE	1203	3849
	POISSONNIER ECAILLER TRAITEUR	9	3
	ACCUEIL - RELATION CLIENTS ET USAGERS	252	1225
Electricité	AERONAUTIQUE OPTION MECANICIEN, SYSTEMES-AVIONIQUE	12	7
	ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS	694	2573
	TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR	40	245
Energie, métallurgie	FONDERIE	2	6
	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION : METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE	9	27
	PLASTIQUES ET COMPOSITES	15	64
	TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	132	429
	TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	113	281
Génie civil, construction, bois	TRAVAUX PUBLICS	143	140
	TECHNICIEN DU BATIMENT : ORGANISATION ET REALISATION DU GROS ŒUVRE	80	261
	INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BATI	13	32
	MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE	18	95
	AMENAGEMENT ET FINITIONS DU BATIMENT	33	242
	TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	46	148
	TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	73	533
	TECHNICIEN DE SCIERIE	4	3
Hôtellerie, restau.	TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	13	85
	RESTAURATION	395	1728
Mécanique et structures métalliques	PRODUCTIQUE MECANIQUE OPTION DECOLLETAGE	3	9
	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	266	1086
	MAINTENANCE NAUTIQUE	13	78
	TECHNICIEN D'USINAGE	94	355
	TECHNICIEN OUTILLEUR	16	29
	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES OPTION : VOITURES PARTICULIERES	700	1044
	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES OPTION : VEHICULES INDUSTRIELS	88	165
	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES OPTION : MOTOCYCLES	53	137
	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION A AGRICOLES	82	78
	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION B TRAVAUX PUBLICS ET MANUTENTION	93	85
	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION C PARCS ET JARDINS	47	72
	AERONAUTIQUE OPTION MECANICIEN, SYSTEMES-CELLULE	63	24
	OUVRAGES DU BATIMENT : METALLERIE	20	112
	TECHNICIEN AEROSTRUCTURE	26	15
	REPARATION DES CARROSSERIES	113	310
TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	228	360	
CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	5	11	
Secrétariat, communication et information	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION : COMMUNICATION GRAPHIQUE	15	111
	PRODUCTION IMPRIMEE	13	70
	PRODUCTION GRAPHIQUE	32	82
Services aux personnes	OPTIQUE LUNETTERIE	25	76
	PROTHESE DENTAIRE	64	69
Transport...	LOGISTIQUE	177	418
Ensemble		5630	16991

Annexe 2 : Logit avec prise en compte des académies

Pour le CAP		Coefficient	Effet marginal	P_value
Constante		-1,9085***		<,0001***
Préparation du CAP en apprentissage	oui	0,8355***	18,0263***	<,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Sexe	Hommes	0,2803***	5,9653***	<,0001***
	Femmes	Réf,	Réf,	Réf,
Spécialité de formation	Alimentation et agroalim	0,1964***	4,1922***	0,0010***
	Coiffure esthétique	0,2175***	4,6488***	0,0030***
	Commerce, vente	Réf,	Réf,	Réf,
	Electricité	0,0388	0,8273	0,6836
	Energie, métallurgie	0,2592**	5,5604**	0,0111**
	Hôtellerie, restauration, tourisme	0,4229***	9,0541***	<,0001***
	Mécanique et structures métalliques	0,2174***	4,6489***	0,0016***
	Services aux personnes (travail social, santé, animation)	0,9674***	20,4915***	<,0001***
	Transport, manutention, magasinage	0,6971***	14,9253***	<,0001***
	Génie civil, construction, bois	0,3857***	8,2792***	<,0001***
CAP obtenu	oui	0,6484***	13,6417***	<,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Age à la date d'enquête	17-18 ans	Réf,	Réf,	Réf,
	19-20 ans	0,1976***	4,2211***	<,0001***
	21 ans ou plus	0,3699***	8,0136***	<,0001***
Brevet des collèges obtenu	oui	0,1292***	2,7591***	<,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Possède le permis de conduire	oui	0,3713***	8,0849***	<,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Orientation choisie	oui	0,2368***	5,0388***	<,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Possède un diplôme plus élevé que le CAP	oui	0,7040***	15,2795***	<,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Académies	prise en compte dans le modèle			
Nombre d'observations		20 895		

Lecture : lorsqu'on tient compte du sexe, de la spécialité regroupée de formation, de l'obtention du diplôme, de l'âge à la date d'enquête, de la possession du brevet des collèges, de la possession du permis de conduire, du processus d'orientation, de la possession d'un diplôme plus élevé et de l'académie de formation, l'écart dans la probabilité d'avoir un emploi sept mois après la fin des études entre apprentis et lycéens est de 18 points.

*** : significatif à 1 % ; ** : significatif à 5 % ; * : significatif à 10 %

Champ : sortants de formation en année terminale sur une sélection de specialites, actifs au moment de l'enquête

Source : MENESR-DEPP, enquête IVA-IPA 2014

pour le Bac pro		Coefficient	Effet marginal	P_value
Constante		-0,6497***		<,0001***
Préparation du Bac Pro en apprentissage	oui	0,8152***	18,4963***	<,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Spécialité de formation	Alimentation et agroalim	0,3284***	7,3266***	0,0053***
	Secrétariat, communication et information	-0,2715**	-6,1418**	0,0259**
	Commerce, vente	Réf,	Réf,	Réf,
	Electricité	0,0164	0,3704	0,7123
	Energie, métallurgie	0,1517**	3,4123**	0,0301**
	Hôtellerie, restauration, tourisme	0,6954***	15,2536***	<,0001***
	Mécanique et structures métalliques	0,2951***	6,6464***	<,0001***
	Services aux personnes (travail social, santé, animation)	0,3164**	7,0635**	0,0183**
	Transport, manutention, magasinage	0,0491	1,1082	0,5757
	Génie civil, construction, bois	0,4557***	10,1164***	<,0001***
Bac Pro obtenu	oui	0,5053***	11,542***	<,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Age à la date d'enquête	17-18-19 ans	Réf,	Réf,	Réf,
	20-21 ans	-0,0297	-0,67	0,3461
	22 ans ou plus	-0,1995***	-4,504***	0,0007***
Brevet des collèges obtenu	oui	0,1347***	3,0513***	<,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Possède le permis de conduire	oui	0,4309***	9,8375***	<,0001***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Orientation choisie	oui	0,092***	2,0840***	0,0058***
	non	Réf,	Réf,	Réf,
Académies	prise en compte dans le modèle			
Nombre d'observations		22 621		

Lecture : lorsqu'on tient compte de la spécialité regroupée de formation, de l'obtention du diplôme, de l'âge à la date d'enquête, de la possession du brevet des collèges, de la possession du permis de conduire, du processus d'orientation et de l'académie de formation, l'écart dans la probabilité d'avoir un emploi sept mois après la fin des études entre apprentis et lycéens est de 18,5 points.

*** : significatif à 1 % ; ** : significatif à 5 % ; * : significatif à 10 %

Champ : sortants de formation en année terminale sur une sélection de specialites, actifs au moment de l'enquête

Source : MENESR-DEPP, enquête IVA-IPA 2014

Annexe 3 : Questionnaire



N° de l'établissement

Formation

N° de questionnaire

ENQUÊTE [2014] SUR L'INSERTION DANS LA VIE ACTIVE

IVA-1

CV EXPRESS

Date de naissance :

Mois Année

Sexe :

Masculin Féminin

Commune où vous vivez au 1^{er} février 2014 :

Code postal

1 – Où habitez-vous ? (une seule réponse possible)

1 – Chez vos parents

2 – Dans un logement que vous louez

3 – Chez des membres de votre famille

4 – Dans un foyer

5 – Une chambre chez l'habitant

6 – Autre(s), précisez :

2a – Avez-vous obtenu le diplôme préparé en 2013 ?

1 – Oui 2 – Non

2b – Cochez les permis, brevets, diplômes que vous détenez (plusieurs réponses possibles)

<input type="checkbox"/> 1 – Brevet des collèges, Certificat de formation générale (CFG)	<input type="checkbox"/> 11 – Licence, master, diplôme d'ingénieur
<input type="checkbox"/> 2 – CAP	<input type="checkbox"/> 12 – Diplôme de comptabilité générale (DCG et DSCG)
<input type="checkbox"/> 3 – BEP	<input type="checkbox"/> 13 – Attestation FCIL (formation compl. d'initiative locale)
<input type="checkbox"/> 4 – Mention complémentaire au CAP ou au BEP	<input type="checkbox"/> 14 – Brevet sportif
<input type="checkbox"/> 5 – Brevet de technicien (BT)	<input type="checkbox"/> 15 – Brevet de secourisme, Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)
<input type="checkbox"/> 6 – Brevet professionnel, Brevet de maîtrise	<input type="checkbox"/> 16 – Permis de conduire (auto, moto, poids lourds, transports en commun)
<input type="checkbox"/> 7 – Baccalauréat technologique (STL, SMS, STG, STI2D, ...) <i>(y c. formation complémentaire)</i>	<input type="checkbox"/> 17 – Autre(s) (précisez) :
<input type="checkbox"/> 8 – Baccalauréat professionnel <i>(y c. formation complémentaire et BMA)</i>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> 9 – Baccalauréat général (L, ES, S)	<input type="checkbox"/> 18 – Aucun
<input type="checkbox"/> 10 – BTS, DUT, DMA <i>(y c. formation complémentaire)</i>	

Après avoir rempli toutes les parties du questionnaire vous concernant, merci de renvoyer celui-ci à votre ancien établissement avant le 24 février 2014 (académie de la Réunion : 24 mars 2014)

Cette enquête, menée utile et d'intérêt général, a reçu un avis favorable d'opportunité par le Conseil national de l'information statistique pour l'année 2014. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées au ministère de l'Éducation nationale. La loi n° 78-17 de 6 janvier 1978, relative à l'informatique

aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du responsable de l'établissement de formation ou de l'académie de rattachement de cet établissement.

3 – Au 1^{er} février 2014 êtes-vous ?

(Une seule réponse possible)

1 – Élève, étudiant (vous poursuivez des études au collège, lycée, CNED, Université, ...)

Si vous cochez la case 1, allez directement à la question 4

2 – Apprenti (en contrat d'apprentissage dans un CFA, ...)

Si vous cochez la case 2, allez directement à la question 4

3 – En emploi (y compris contrat de professionnalisation, CAE, COD, ...)

Si vous cochez la case 3, allez directement à la question 10

4 – En stage de formation

Si vous cochez la case 4, allez directement à la question 8

5 – Sans emploi et à la recherche d'un emploi

Si vous cochez la case 5, allez directement à la question 8

6 – Sans emploi et vous n'en cherchez pas

Si vous cochez la case 6, allez directement à la question 7

4 – Vous êtes en contrat d'apprentissage ou vous poursuivez des études

(plusieurs réponses possibles)

1 – Par choix ?

2 – Parce que vous avez échoué à l'examen ?

3 – Parce que vous avez besoin d'une qualification supplémentaire pour le métier que vous voulez exercer ?

4 – Parce que vous n'avez pas trouvé d'emploi ?

5 – Autre, précisez :

5 – Quel diplôme préparez-vous ?

6 – Dans quelle spécialité ?

Allez à la question 29

7 – Si vous êtes sans emploi et n'en cherchez pas, est-ce parce que

(plusieurs réponses possibles)

1 – Vous êtes dans l'attente d'une autre formation (stage, reprise d'études...)

2 – Vous êtes dans l'attente d'un poste qui doit se libérer dans les deux mois à venir

3 – Vous attendez un contrat d'intérim

4 – Vous avez des problèmes temporaires de santé

5 – Vous élevez votre enfant ou vous êtes en attente d'un événement (mariage, naissance d'un enfant...)

6 – Vous envisagez de changer de ville ou de région, de travailler à l'étranger, de créer votre entreprise...

7 – Autre(s) raison(s), précisez :

Allez à la question 29

8 – Vous êtes en stage de formation ou sans emploi et vous cherchez un emploi, êtes-vous actuellement en contact avec...

(plusieurs réponses possibles)

1 – Pôle Emploi ?

2 – Une mission locale ?

3 – Une PAJO ? (permanence d'accueil, d'information et d'orientation)

4 – Une autre structure ?

9 – Quelles sont les démarches que vous avez entreprises pour chercher un emploi ?

(plusieurs réponses possibles)

1 – Vous vous êtes inscrit(e) à Pôle Emploi

2 – Vous vous êtes inscrit(e) dans une agence d'intérim

3 – Vous faites intervenir des relations personnelles

4 – Vous avez consulté les petites annonces

5 – Vous avez participé à des actions organisées par une mission locale, une PAJO, un service municipal ou une association d'aide à l'insertion professionnelle

6 – Vous avez envoyé une candidature spontanée par courrier, vous avez pris contact directement avec des entreprises

7 – Vous avez pris contact avec l'entreprise dans laquelle vous avez été apprenti, ou stagiaire

8 – Vous avez repris contact avec des chambres de métiers, de commerce et d'industrie, d'agriculture

9 – Vous n'avez entrepris aucune démarche particulière

10 – Autre(s), précisez :

Allez à la question 29

10 – Vous êtes en emploi au 1^{er} février 2014, quel est le statut de votre emploi ? *(une seule réponse possible)*

<input type="checkbox"/> 1 – Contrat de professionnalisation	<input type="checkbox"/> 6 – Contrat à durée Indéterminée (CDI)
<input type="checkbox"/> 2 – Autre contrat aidé (CUI, VIA, VIE)	<input type="checkbox"/> 7 – Fonctionnaire ou agent public
<input type="checkbox"/> 3 – Contrat d'intérim	<input type="checkbox"/> 8 – Aide familial(e)
<input type="checkbox"/> 4 – Contrat à durée déterminée (CDD) de moins de 6 mois	<input type="checkbox"/> 9 – Installé(e) à votre compte
<input type="checkbox"/> 5 – Contrat à durée déterminée (CDD) de 6 mois ou plus	<input type="checkbox"/> 10 – Engagé(e) dans l'armée

11 – Quel est l'intitulé de votre emploi ? *(exemples : des sinateur, électricien, agent de service hospitalier...)*

12 – Vous travaillez *(une seule réponse possible)*

1 – Dans une entreprise privée

2 – Dans une entreprise publique (EDF, SNCF, La Poste, ...)

3 – Dans la fonction publique (État, collectivités locales, hôpitaux publics)

13 – Vous travaillez *(une seule réponse possible)*

1 – À plein temps

2 – À temps partiel supérieur ou égal à un mi-temps

3 – À temps partiel inférieur à un mi-temps

14 – Combien d'heures par semaine travaillez-vous ?

Heures

15 – Quel est votre salaire mensuel ? *(salaire net, primes comprises, montant arrondi en euros)*

Euros

16 – Avant cet emploi, avez-vous déjà travaillé dans cette entreprise *(job d'été, stage, entreprise où vous étiez apprenti)*

1 – Oui 2 – Non

17 – Combien y a-t-il de salariés de votre entreprise sur votre lieu de travail ?

1 – Moins de 10 salariés 3 – 50 salariés et plus

2 – De 10 à 49 salariés 4 – Ne sait pas

18 – Quelle est la fonction principale de votre emploi ? *(une seule réponse possible)*

<input type="checkbox"/> 1 – Production, fabrication, chantier, exploitation	<input type="checkbox"/> 9 – Informatique, études, méthodes
<input type="checkbox"/> 2 – Installation, réglage, réparation, maintenance	<input type="checkbox"/> 10 – Enseignement, travail d'animation, travail social
<input type="checkbox"/> 3 – Sécurité, gardiennage, police, armée	<input type="checkbox"/> 11 – Soins aux personnes
<input type="checkbox"/> 4 – Nettoyage, entretien ménager	<input type="checkbox"/> 12 – Coiffure, esthétique
<input type="checkbox"/> 5 – Transport, manutention, magasinage, logistique	<input type="checkbox"/> 13 – Autres services aux personnes, garde d'enfants
<input type="checkbox"/> 6 – Secrétariat, guichet, saisie, standard, accueil	<input type="checkbox"/> 14 – Autre(s) cas, précisez :
<input type="checkbox"/> 7 – Gestion, comptabilité, fonction administrative	
<input type="checkbox"/> 8 – Commerce, vente, technico-commercial	

19 – Si vous êtes salarié(e) d'entreprise, quelle est votre classification professionnelle ? *(une seule réponse possible)*

<input type="checkbox"/> 1 – Manœuvre, ouvrier spécialisé	<input type="checkbox"/> 5 – Agent de maîtrise
<input type="checkbox"/> 2 – Ouvrier qualifié ou hautement qualifié	<input type="checkbox"/> 6 – Ingénieur, cadre
<input type="checkbox"/> 3 – Employé	<input type="checkbox"/> 7 – Autre, précisez :
<input type="checkbox"/> 4 – Technicien, dessinateur, VRP	

20 – Quelle est l'activité de votre entreprise ? *(Exemples : boulangerie, imprimerie, banque, ...)*

21 – Dans quelle grande branche la classez-vous ? *(une seule réponse possible)*

<input type="checkbox"/> 1 – Agriculture	<input type="checkbox"/> 9 – Réparation automobile
<input type="checkbox"/> 2 – Bâtiment du gros œuvre (maçonnerie, ...), travaux publics	<input type="checkbox"/> 10 – Hôtellerie, restauration
<input type="checkbox"/> 3 – Bâtiment du second œuvre (menuiserie, chauffage, élect.)	<input type="checkbox"/> 11 – Administration ou collect. territoriale (mairie, ...)
<input type="checkbox"/> 4 – Industrie mécanique, électricité, métallurgie	<input type="checkbox"/> 12 – Enseignement, santé
<input type="checkbox"/> 5 – Industries agro-aliment. (boulangerie, boucherie, ...)	<input type="checkbox"/> 13 – Services aux particuliers
<input type="checkbox"/> 6 – Autres industries (bois, textile, chimie, graphique, ...)	<input type="checkbox"/> 14 – Services aux entreprises
<input type="checkbox"/> 7 – Transports (routier, ferroviaire, maritime, aérien)	<input type="checkbox"/> 15 – Banques, assurances
<input type="checkbox"/> 8 – Immobilier, commerce	<input type="checkbox"/> 16 – Autre, précisez :

22 – Coordonnées de l'entreprise

Nom : _____
 Adresse : _____

Ville : _____
 Code postal : _____

23 – Quelles sont les démarches qui vous ont permis d'obtenir votre emploi ? (plusieurs réponses possibles)

1 – Vous vous êtes inscrit(e) à Pôle Emploi 4 – Vous avez consulté les petites annonces 7 – Vous avez repris contact avec l'entreprise dans laquelle vous avez été apprenti, ou stagiaire

2 – Vous vous êtes inscrit(e) dans une agence d'intérim 5 – Vous avez pris contact avec une mission locale, une PAJD (permanence d'accueil, d'information et d'orientation), un service municipal ou une association d'aide à l'insertion professionnelle 8 – Vous avez pris contact avec des chambres de métiers, de commerce et d'industrie, d'agriculture

3 – Vous avez fait intervenir des relations personnelles 6 – Vous avez envoyé une candidature spontanée par courrier, vous avez pris contact directement avec des entreprises 9 – Autre(s) cas, (précisez) : _____

24 – Que pensez-vous de la formation que vous avez reçue ? diriez-vous qu'elle est... (une seule réponse possible)

1 – Très satisfaisante 2 – Satisfaisante 3 – Peu satisfaisante 4 – Pas satisfaisante

25 – L'orientation que vous avez suivie correspond-elle à ce que vous vouliez faire ?

1 – Oui 2 – Non

26 – (Si oui) était-ce un choix personnel ?

1 – Oui 2 – Non

27 – Avez-vous disposé d'informations suffisantes pour pouvoir choisir votre orientation ?

1 – Oui 2 – Non

28 – Les stages ou formation en entreprise ont-ils été utiles ?

1 – Oui 2 – Non

29 – Que pensez-vous de votre situation actuelle ? Que souhaitez-vous faire dans le futur ? Avez-vous besoin de renforcer votre formation, et si oui, quelle sera votre stratégie pour l'organiser ?

**Merci de renvoyer ce questionnaire à votre ancien établissement avant le 24 février 2014
 (académie de la Réunion : 24 mars 2014)**

